BANQUE CENTRALE DU CONGO

MÉTHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE EN RDC

Kinshasa-Décembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES....2
I. CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL....3
I.1. Cadre Réglementaire....3
I.2. Cadre institutionnel....4
II. CADRE CONCEPTUEL, SOURCE DES DONNEES ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS (BDP)....4
II.1. Compte courant – Biens et services....5
II.1.1. Compte courant - Biens....5
II.1.2. Compte courant- Service....6
II.2. Revenu primaire....9
II.3. Revenu secondaire....9
II.4. Compte de capital....10
II.5. Compte financier....10
II.5.1. Investissements Directs....10
II.5.2. Investissement de portefeuille....11
II.5.3. Dérivés financiers et options sur titres de salariés....11
II.5.4. Autres investissements....11
II.5.5. Avoirs de réserves....11
III. SOURCES DES DONNEES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS....11
III.1. Traitement des données....16
III.2. Contrôle et validation de la balance des paiements....16
IV. CADRE CONCEPTUEL, SOURCE DES DONNEES ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE (PEG)....17
IV.1. Définition de la PEG et évaluation des positions d'actifs et passifs....17
IV.2. Structure de la PEG....17
IV.3. Sources des données....17
IV.4. Techniques d'estimations des données....19
IV.5. Vérification de la cohérence entre la PEG et la BdP....19
IV.6. Etat intégré de la PEG....19
IV.7. Validation de la PEG....20
V. PERIODICITE DE COMPILATION DES STATISTIQUES DE LA BDP ET LA PEG, DISTRIBUTION ET PUBLICATION....20
VI. QUELQUES SITES DES DONNEES MIROIRS....21

Le présent document décrit le cadre institutionnel, conceptuel et méthodologique retenu par la Banque Centrale du Congo (BCC) pour l'élaboration des statistiques de la balance des paiements (BdP) et de la position extérieure globale (PEG), conformément aux normes internationales édictées par le Fonds Monétaire International (FMI), notamment la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6).

I. CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL

I.1. Cadre réglementaire

Suite à l'adhésion de la République Démocratique du Congo (RDC) au Fonds Monétaire International (FMI) le 28 septembre 1963, la Banque Centrale du Congo (BCC) est tenue de transmettre régulièrement au FMI les statistiques de la Balance des Paiements (BdP) et de la Position Extérieure Globale (PEG), conformément à l'article VIII, section 5, paragraphes (vi) et (vii) des Statuts du FMI.

En l'absence d'une loi statistique spécifique encadrant la compilation des statistiques extérieures, l'article 29 de la Loi 18/027 du 13 décembre 2018 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo confère à celle-ci le pouvoir de collecter les données et d'élaborer les statistiques nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Le même article précise que la BCC établit, en collaboration avec le Ministère ayant les Finances dans ses attributions, la balance des paiements et la position extérieure de la République conformément aux normes internationales.

Par ailleurs, la réglementation des changes en vigueur, notamment en ses articles 28 à 30 et 103 à 108, confère à la BCC des prérogatives étendues de supervision des opérations avec l'extérieur. A ce titre, elle assure le contrôle des opérations d'importation et d'exportation, impose aux banques agréées la validation des déclarations de change, le contrôle des paiements, la transmission des documents douaniers ainsi que la dénonciation des infractions constatées.

La BCC impose également aux banques des règles strictes de gestion et de déclaration de leurs positions de change, conformément aux instructions administratives en vigueur. Elle exerce en outre un pouvoir d'agrément, de contrôle et de supervision sur les intermédiaires financiers non bancaires, notamment les bureaux de change, les messageries financières et les établissements spécialisés dans les transferts de fonds.

En conséquence, les administrations publiques, les représentations diplomatiques, les institutions internationales, les banques et autres intermédiaires financiers, ainsi que l'ensemble des opérateurs économiques, y compris les entreprises minières, sont tenus de fournir à la BCC les informations nécessaires à l'établissement des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

I.2. Cadre institutionnel

La Balance des paiements et la position extérieure globale sont élaborées conformément aux normes internationales définies par le Fonds Monétaire International. La Banque Centrale du Congo applique les principes méthodologiques énoncés dans la sixième édition du Manuel de la Balance des Paiements et la Position Extérieure Globale (MBP6).

La Commission Elargie d'Elaboration de la Balance des Paiements et de la position extérieure globale (CEEBP) constitue le cadre institutionnel de concertation, de coordination et de validation des statistiques extérieures de la République Démocratique du Congo. Elle a été instituée par l'ordre de service n° 041/12 du 15 février 2012.

Présidée par la BCC, la CEEBP comprend notamment des représentants, du Ministère des Mines, du Ministère de Commerce extérieur, de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité (DGTCP) l'Institut National de la Statistique (INS), de la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP), de la Direction Générale des Douanes et Assises (DGDA), de la Direction Générale des Impôts (DGI), de l'Office National des Produits Agricoles du Congo (ONAPAC), de l'Office Congolais de Contrôle (OCC), de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI), du Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des substances minérales précieuses et semi précieuses (CEEC), de la Plate-forme de la Gestion de l'Aide Internationale (PGAI), de la Direction générale de Migration (DGM), de la Cellule de Suivi des Projets et Programmes (CSPP), de la Direction des Etudes Macro-économiques (DEME) et l'Office National du Tourisme. Ils arrêtent trimestriellement et annuellement les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure.

II. CADRE CONCEPTUEL, SOURCES DES DONNEES ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS (BDP)

La balance des paiements est un état statistique qui retrace, de manière systématique et exhaustive, l'ensemble des transactions économiques et financières réalisées, au cours d'une période donnée, entre les résidents d'une économie et les non-résidents. Elle constitue un outil central d'analyse des relations économiques d'un pays avec le reste du monde.

Conformément au MBP6, la balance des paiements est structurée autour de trois grands comptes : le compte courant, du compte capital et du compte financier. Elle est établie sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle.

II.1. Compte courant - Biens et services

II.1.1. Compte courant - Biens

Les biens correspondent à des articles physiques produits sur lesquels des droits de propriété économique peuvent être établis et transférés entre unités institutionnelles résidentes et non-résidentes dans le cadre de transactions économiques. Conformément au MBP6 et aux Statistiques du commerce international de marchandises (SCIM 2010), l'enregistrement des biens repose principalement sur le principe du changement de propriété économique.

Le poste des biens comprend trois composantes principales : (i) les marchandises générales, (ii) les exportations nettes de biens dans le cadre du négoce international et (iii) l'or non monétaire.

II.1.1.1. Marchandises générales

Les marchandises générales recouvrent les biens faisant l'objet d'un transfert de propriété économique entre un résident et un non-résident, à l'exception des catégories spécifiques telles que le négoce international et l'or non monétaire. Les statistiques correspondantes sont principalement établies à partir des déclarations douanières, complétées par des informations collectées directement auprès des opérateurs économiques.

II.1.1.2. Négoce international

Le négoce international correspond à l'achat de biens par un résident auprès d'un non-résident, suivi de leur revente à un autre non-résident, sans que les biens n'entrent sur le territoire économique du pays du négociant. L'acquisition est enregistrée comme une exportation négative, tandis que la revente est comptabilisée comme une exportation positive.

II.1.1.3. Or non monétaire

L'or non monétaire comprend les importations et exportations d'or industriel ou commercial qui ne sont pas détenues par les autorités monétaires à des fins de réserve.

II.1.1.4. Portée et date d'enregistrement

En règle générale, les biens sont enregistrés au moment où ils entrent sur le territoire économique ou le quittent. Dans les systèmes fondés sur les déclarations douanières, cette date correspond généralement à celle du dépôt de la déclaration en douane.

II.1.2. Compte courant- Services

Les services correspondent au résultat d'activités de production qui modifient les conditions des unités de consommation ou facilitent l'échange de biens et d'actifs financiers. Contrairement aux biens, les services ne sont généralement pas des éléments séparables de leur production. Ils comprennent :

II.1.2.1. Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers

Les services de fabrication sur des intrants physiques détenus par des tiers « travaux à façon » comprennent les services de transformation essentiellement des matières premières, d'assemblage, d'étiquetage et d'emballage fournis par des entreprises de la République Démocratique du Congo sur des biens appartenant à des non-résidents et inversement sans qu'il y ait transfert de propriété des biens en question. Les flux des marchandises correspondant sont ainsi exclus des biens. Les déclarations douanières constituent la principale source de données pour ce poste de services.

II.1.2.2. Service d'entretien et de réparation non inclus ailleurs (n.i.a)

Les services d'entretien et de réparation n.i.a. recouvrent les travaux d'entretien et de réparation effectués par des résidents sur des biens qui appartiennent à des non-résidents et inversement. Les services d'entretien et de réparation des navires, avions et autre matériel de transport sont classés dans ce poste.

II.1.2.3. Transports

La rubrique des transports recouvre le processus de déplacement des personnes et l'acheminement d'objets d'un lieu à un autre, ainsi que les services connexes et auxiliaires qui s'y rapportent et la location (affrètement) de moyens de transport avec leur équipage. Les services postaux et de messagerie relèvent également de cette rubrique. En outre, les transports peuvent être classés selon le mode de transport et ce qui est transporté (passagers ou fret).

II.1.2.4. Voyages

La catégorie voyages inclut les biens et services acquis par des personnes qui font des études ou reçoivent des soins médicaux en dehors du territoire de résidence. Elle englobe également les achats de biens et de services par des travailleurs saisonniers, frontaliers et d'autres travailleurs temporaires dans l'économie où ils sont employés.

Les biens et services le plus fréquemment enregistrés à la rubrique voyages sont l'hébergement, la restauration, les boissons et le transport achetés dans l'économie où un séjour est effectué (biens et services qui sont tous consommés dans l'économie

qui les fournit). Les cadeaux, souvenirs et autres articles qui sont achetés par les passagers pour leur usage personnel et qui peuvent être emportés hors des économies visitées sont également inclus. A l'instar de la plupart des autres postes, les données sont tirées directement des règlementations bancaires.

II.1.2.5. Constructions

La construction comprend la création, la rénovation, la réparation ou l'agrandissement d'actifs fixes sous forme de bâtiments, de routes, de ponts et barrages, etc... Au crédit, sont enregistrés d'une part, les biens et services vendus par les résidents aux sociétés étrangères qui réalisent des projets de construction en République Démocratique du Congo et d'autre part, les valeurs brutes des projets réalisés par les sociétés congolaises à l'étranger. En débit, sont comptabilisés d'une part, les biens et services achetés par les sociétés congolaises à l'étranger dans le cadre de la construction et d'autre part, les valeurs brutes des projets réalisés en République Démocratique du Congo par les constructeurs étrangers.

II.1.2.6. Services d'assurance et de pension

Les Services d'assurance et de pension comprennent les diverses formes d'assurances fournies aux non-résidents par les compagnies d'assurances résidentes et inversement. Le service d'assurance et de réassurance est mesuré par la différence résultante des primes acquises diminuées des sinistres dues (payés et à payer), des commissions et partage des bénéfices. Ces données proviennent de l'enquête auprès des différentes compagnies d'assurance et de réassurance.

II.1.2.7. Services financiers

Les Services financiers recouvrent les services des intermédiaires financiers et les services auxiliaires, à l'exception de ceux des sociétés d'assurance et des fonds de pension.

Ces services incluent ceux qui sont généralement fournis par des banques et d'autres intermédiaires et auxiliaires financiers. Cette rubrique englobe les services fournis au titre de transactions portant sur des instruments financiers ainsi que d'autres services liés à l'activité financière, tels que la collecte de dépôts et l'octroi de prêts, les lettres de crédit, les services relatifs aux cartes de crédit, les commissions et frais liés aux opérations de crédit-bail, d'affacturage et de garantie et de compensation des paiements.

Elle recouvre également les services de conseil financier, la conservation d'actifs financiers ou d'or physique, la gestion des actifs financiers, les services de surveillance et de suivi, les services courants, les services de fourniture de liquidités, les services

de prise en charge de risques autres que les risques couverts par les assurances, les services liés aux fusions et acquisitions, les services de notation de crédit, les services boursiers et les services de fiducie.

Les rémunérations de services financiers comprennent principalement les frais explicites (qui sont explicitement facturés, tels les frais de dossier et les commissions), les marges sur les opérations d'achat et de vente d'actifs financiers et les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

II.1.2.8. Frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a

Les frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a. comprennent :

- Les droits d'utilisation des droits de propriété (brevets, marques commerciales, droits d'auteur, procédés de fabrication et dessins et modèles industriels, secrets de fabrication et franchisages), lorsque les droits découlent de la recherche-développement ainsi que de la commercialisation ;
- Les frais de licence pour reproduire et/ou distribuer la propriété intellectuelle incorporée dans des œuvres originales ou des prototypes créés, tels que les droits d'auteur sur des livres et des manuscrits, des logiciels, des œuvres cinématographiques et des enregistrements sonores, ainsi que d'utilisation des droits connexes (enregistrement de spectacles vivants et émissions de télévision, émissions câblodiffusées et émissions de télévision par satellite.

II.1.2.9. Services de télécommunication, d'informatique et d'information

Le MSCIS 2010 recommande de décomposer la rubrique Services de télécommunication, d'informatique et d'information du MBP6 en trois sous-rubriques : Services de télécommunication, services d'informatique et services d'information.

- Les Services de télécommunication englobent la radiodiffusion ou la transmission de sons, d'images, de données ou d'autres informations par téléphone, télex, télégramme, radiotélédiffusion par le câble, radiotélédiffusion par satellite, courrier électronique, télécopie, etc., ainsi que les services de réseau, de téléconférence et d'appui fournis aux entreprises.
- Les Services d'informatique englobent les services liés aux matériels et logiciels informatiques et les services de traitement de données.
- Les autres services d'information couvrent les services concernant les bases de données, tels que la conception des bases de données, le stockage des données et la diffusion des données et bases de données (y compris les annuaires et les listes de distribution), en ligne et par le biais de supports magnétiques, optiques ou imprimés, et les fenêtres de recherche sur le Web.

II.1.2.10. Autres services aux entreprises

Ce poste identifie trois sous-rubriques : Services de recherche-développement, Services spécialisés et services de conseil en gestion et Services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises, n.i.a.. Ce poste enregistre entre autres, les services de location-exploitation, c'est-à-dire, les locations données par les résidents à des non-résidents et inversement.

II.1.2.11. Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs

Les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs enregistrent essentiellement les frais ayant trait à la production de films, d'émissions de radio et de télévision. Ils comprennent en outre, les services de santé, les services de formation et autres services associés aux activités culturelles et sportives à l'exception de celles classées au poste voyages.

II.1.2.12. Biens et services publics n.i.a.

Les biens et services publics non inclus ailleurs enregistrent la fourniture et l'acquisition de biens et de services, non inclus dans d'autres catégories, par les administrations publiques et les organisations internationales. Parmi ces opérations, figurent celles relatives aux représentations diplomatiques et aux institutions gouvernementales étrangères établies en République Démocratique du Congo.

II.2. Revenu primaire

Le compte de revenu primaire montre les flux de revenu primaire entre les unités institutionnelles résidentes et non-résidentes. Il enregistre les transactions pour le travail des non-résidents (rémunérations des salariés) et l'utilisation des actifs non produits, à la fois physiques et financiers.

Les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits sont constituées de ; (i) ressources naturelles, (ii) contrats, baux et licences, et (iii) actifs de commercialisation.

On distingue deux catégories du revenu primaire à savoir ; (i) les revenus liés au processus de production (revenus des salariés), et (ii) les revenus liés à la propriété d'actifs financiers et d'autres actifs non produits (revenus d'investissement, c'est-à-dire, dividendes, bénéfices réinvestis et les intérêts).

II.3. Revenu secondaire

Le compte du revenu secondaire présente les transferts courants entre résidents et non-résidents. Plusieurs types de transferts courants sont enregistrés dans ce compte ; certains peuvent être en espèces, d'autres en nature. Il convient de préciser qu'un transfert courant et une transaction qui n'inclut pas de contrepartie.

II.4. Compte de capital

Le compte de capital comprend les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits et le transfert en capital. Ces derniers portent principalement sur les remises de dettes et les indemnités d'assurance-dommages d'importance exceptionnelle suite aux catastrophes. Quant aux actifs non financiers non produits, ils sont constitués de ; (i) ressources naturelles, (ii) contrats, baux et licences et (iii) actifs de commercialisation.

Le solde du compte courant de capital ajouté à celui du compte courant, correspond à la capacité de financement ou au besoin de financement de la République Démocratique du Congo avec le reste du monde.

II.5. Compte financier

Le compte financier enregistre les transactions qui impliquent des actifs et passifs financiers extérieurs.

Les opérations financières sont enregistrées en termes des flux nets des avoirs et engagements : « Acquisition nette d'avoirs » et « Accroissement net des engagements » et non plus en débit et crédit. La ventilation fonctionnelle du compte financier est maintenue et inclut une rubrique séparée pour le suivi des dérivés financiers. Les données des règlements bancaires constituent la principale source de données pour les statistiques du compte financier.

II.5.1. Investissements Directs

L'investissement direct étranger est le transfert de capitaux étrangers qu'un pays reçoit de la part d'entités économiques étrangères dans le but de créer sur son territoire ou d'investir dans des entreprises établies afin d'en obtenir le contrôle partiel ou total. Les acquisitions nettes d'avoirs décrivent le flux net des investissements directs Congolais à l'étranger et les accroissements nets des passifs représentent le flux net des investissements étrangers en République Démocratique du Congo.

L'investissement direct étranger a deux objectifs principaux : obtenir un rendement et contrôler une partie d'une société à l'étranger, que ce soit comme une branche d'activité ou comme une expansion d'une société mère dans d'autres pays, comme s'il s'agissait de filiales. Ainsi, l'investissement étranger direct désigne tout capital étranger destiné à être investi et à générer un rendement dans le pays, ainsi qu'à contrôler une partie d'une entreprise à l'étranger. En règle générale, l'investissement doit atteindre 10 % de la société pour être considéré comme un investissement étranger direct.

II.5.2. Investissement de portefeuille

Les investissements de portefeuille sont des transactions sur titres autres que celles incluses dans les investissements directs ou dans les avoirs de réserve. Ces titres sont négociables et prennent principalement la forme d'actions ou de titres de créance. Les emprunts obligataires émis à l'international par le trésor public ou les opérateurs économiques résidents sont classés dans cette catégorie.

II.5.3. Dérivés financiers et options sur titres de salariés

Les contrats de dérivés financiers sont des instruments financiers liés à un autre instrument financier, à un indicateur ou une matière première spécifique, et à travers lesquels des risques financiers spécifiques (tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de change, les risques liés aux actions et aux prix des matières premières, le risque de crédit, etc.) peuvent être négociés en tant que tels sur les marchés financiers.

II.5.4. Autres investissements

Les autres investissements sont une catégorie résiduelle qui comprend les positions et les transactions autres que celles incluses dans l'investissement direct, l'investissement de portefeuille, les dérivés financiers et les Options sur Titres des Salariés (OTS), et les avoirs de réserve. Bien qu'il s'agisse d'une catégorie fonctionnelle résiduelle, les autres investissements comprennent, entre autres, les prêts, les dépôts, les crédits commerciaux et les avances qui sont d'importantes sources de financement dans de nombreux pays.

II.5.5. Avoirs de réserve

Les avoirs de réserve au sens du MBP6 sont définis en tant qu'actifs extérieurs que les autorités monétaires contrôlent directement et dont elles peuvent disposer immédiatement pour répondre à des besoins de financement de la balance des paiements, pour intervenir sur le marché des changes afin d'influer sur le taux de change, ainsi que pour d'autres besoins connexes. Ce poste enregistre dans la balance des paiements, la variation des avoirs officiels de l'institut d'émission.

III. SOURCES DES DONNEES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale reposent sur un ensemble de sources administratives, bancaires et statistiques, notamment les déclarations douanières, les systèmes de reporting bancaire, les enquêtes annuelles auprès des opérateurs économiques et des données issues des administrations publiques.

a. Sources nationales :

- **Compte de biens** : données brutes de la base SYDONIA provenant de : (i) la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), (ii) de l'Office Congolais de Contrôle (OCC) pour les exportations et importations des biens ; (iii) de la Commission Nationale d'Harmonisation des Statistiques Minières sur les exportations minières (cuivre, cobalt, zinc, or, diamant, coltan…) ; (iv) de l'Office National des Produits Agricoles du Congo (ONAPAC) pour les exportations des produits agricoles ; (v) du Ministère de l'Energie et de la Société Nationale d'Electricité (SNEL) pour les exportations et importations de l'électricité et (vi) du Ministères des Hydrocarbures, de l'office Congolaise de Contrôle et des sociétés pétrolières (PERENCO et MIOC) pour les exportations du pétrole brut.

  Il convient de préciser le changement méthodologique intervenu depuis novembre 2025, sur l'établissement des statistiques de biens, conformément aux directives spécifiques des statistiques du commerce international de marchandises (SCIM 2010) et du MBP6, qui considère l'inclusion ou exclusion des certaines catégories de biens. Il s'agit de : (i) Mise à la consommation à la suite d'entreposage, d'une admission temporaire ou d'une déclaration provisoire (codes douaniers 4050, 4052, 4070, 4071,4090, 4092,4093, 4470 4493), (ii) Marchandises provenant d'entrepôt (codes douaniers 5070, 5093, 5270), (iii) changement d'entrepôt (7070, 7072), (iv) Transit douanier (8000 à 8600), (v) déclaration provisoire pour la mise à la consommation suite à un régime (9070, 9370), et (vi) Importation de la Monusco, diplomates et échantillons, etc (4000, 4080, 4100, 4400, 5200).

- **Compte des services** : (i) données du système bancaire tirées du logiciel Integrated System des Déclarations des Dépenses et des Recettes « ISYS-DDR » sur les exportations et importations des services et (ii) du budget en devises pour les services publics du Trésor et de la BCC. Il sied de préciser que « ISYS-DDR », est un système de communication des transactions internationales (SCTI) qui permet la gestion électronique des opérations de change. Cette gestion consiste en :

  1. L'achat, la souscription, la validation, la modification, la prorogation, la remise en force, la régularisation, le transfert vers une autre banque et l'annulation, en ligne, des Déclarations modèles « EB », « IB », « ES », « IS », et « RC » ;
  2. La possibilité de souscrire les Déclarations modèles « EB » et « IB » ;
  3. L'émargement et l'apurement des déclarations modèles « EB » et « IB » ;
  4. La transmission par voie électronique à la Banque Centrale, des Déclarations modèles « EB », « IB », « ES », et « RC », des copies des annexes et d'autres documents justificatifs exigés par la Réglementation de change ainsi que des Déclarations et des Recettes en Monnaies Etrangères par les banques agrées ;

5. La facturation de :

- L'achat des déclarations ;
- La modification, la prorogation, la remise en force, le transfert vers une autre banque et l'annulation des déclarations ;
- La redevance de Contrôle de Change.

Il importe de signaler que, depuis 2024, il y a une nouvelle codification des opérations de change, calquée sur la sixième édition du Manuel de la balance des paiements et la position extérieure, conduisant de ce fait, à une mise à jour du logiciel ISYS-DDR, qui jadis était basé sur le MBP5 avec les tables de passages vers le MBP6.

- **Compte des revenus primaires** : données (i) du système bancaire tirées du logiciel Integrated System des Déclarations des Dépenses et des Recettes « ISYS-DDR » sur les rémunérations des salariés et des revenus des placements reçus et émis à l'étranger et (ii) de la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) sur le remboursement de l'intérêt de la dette extérieure Publique.

  Il sied de relever, que depuis décembre 2025, une nouvelle méthodologie d'estimations de revenu des investissements directs (bénéfices réinvestis et dividendes distribuées) a été mise en place par la BCC avec l'accompagnement d'AFRITAC centre, il s'agit de : (a) Réestimer les transactions du compte du revenu des investissements directs (bénéfices réinvestis et dividendes distribuées) conformément à la méthodologie d'estimation présentée par la mission d'assistance technique selon le MBP6, en s'appuyant sur les données des enquêtes.

  (b) analyser les bilans et les états de résultats provenant de la Direction Générale des Impôts (DGI) et le Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC) des entreprises d'investissement direct, afin de compléter les estimations pour les entreprises non enquêtées ou n'ayant pas répondu de manière satisfaisante au questionnaire de l'enquête annuelle de la balance des paiements,

  (c) analyser et intégrer les états de résultats et les bilans des banques commerciales à participation étrangère dans l'estimation du revenu primaire.

  En ce qui concerne l'analyse des intérêts courus de la dette extérieure, une actualisation méthodologique sur base de droit constaté entre la DGDP et la BCC est d'application depuis décembre 2025, avec comme avantage de ressortir la valeur des arriérés en cas d'occurrence.

- **Compte des revenus secondaires** : données (i) du système bancaire tirées du logiciel Integrated System des Déclarations des Dépenses et des Recettes « ISYS-DDR » sur les transferts unilatéraux émis et reçus et (ii) des transferts des fonds reçus et effectués à l'étranger par les messageries financières, (iii) de la Plateforme de

Gestion de l'Aide internationale (PGAI) sur les donations extérieures publiques et (iv) du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) sur les dons extérieurs et, (v) données douanières sur les contreparties des importations de biens des organisations multilatérales non-résidentes destinés aux transferts à des institutions sans but lucratif au service de ménages (ISBLSM).

- **Compte de capital** : données (i) du système bancaire tirées du logiciel Integrated System des Déclarations des Dépenses et des Recettes « ISYS-DDR » sur les transferts des capitaux émis et reçus de l'étranger, (ii) de la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) sur les nouveaux prêts contractés et/ou le remboursement du principal de la dette extérieure Publique (iii) du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) sur les prêts extérieurs et de la (iv) PGAI sur les dons pour investissement en capital.

- **Compte d'opérations financières** :

  - ***Investissements Directs*** : données (i) du système bancaire tirées du logiciel Integrated System des Déclarations des Dépenses et des Recettes « ISYS-DDR » sur les actions et parts des fonds de placement ainsi que les instruments de dette et (ii) Agence Nationale de Promotion pour les Investissements (ANAPI) sur les investissements notamment agrées au code d'investissement.

  - ***Amélioration en cours*** *: amélioration de l'enquête de la BDP, module des IDE, prise en compte de l'analyse des déclarations fiscales.*

  - ***Investissements de portefeuille*** : données du système bancaire tirées du logiciel Integrated System des Déclarations des Dépenses et des Recettes « ISYS-DDR » sur les actions et parts des fonds de placement ainsi que les titres de créances.

  - ***Amélioration en cours*** *: amélioration de l'enquête de la BDP, module des IDE, prise en compte de l'analyse des déclarations fiscales.*

  - ***Dérivés financiers et options sur titres des salariés*** : données du système bancaire tirées du logiciel Integrated System des Déclarations des Dépenses et des Recettes « ISYS-DDR ».

  - ***Amélioration en cours*** *: intégration de nouvelles sources de données tels que les statistiques monétaires et les états financiers des entreprises à capitaux étrangers.*

  - ***Autres investissements***: ddonnées (i) du système bancaire tirées du logiciel Integrated System des Déclarations des Dépenses et des Recettes « ISYS-DDR » sur les « autres titres de participation », « numéraires et dépôts », « prêts », « systèmes d'assurances, de pensions et de garantis standards », « avances et crédits commerciaux », « autres avances à recevoir ou à payer »

et « Droits de Tirage Spéciaux (accumulation nette des passifs) » et (ii) de la Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) sur les nouveaux prêts contractés et/ou le remboursement de la dette extérieure privée garantie.

- ***Amélioration en cours** : amélioration de la cohérence vis-à-vis des statistiques monétaires et nouvelle estimation des crédits commerciaux. Suivi des écarts vis-à-vis des données de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sur les données plus détaillées en termes de pays déclarant dans les statistiques bancaires territoriales (locational banking statstistics- LBS), en particulier les créances et les engagements des banques sises dans chaque pays déclarant sur des contreparties implantées dans plus de 200 pays..*

- **Avoirs de réserve** : ddonnées du bilan de la Banque Centrale du Congo (or monétaire, Droits de Tirage Spéciaux « DTS », et autres avoirs de réserve), position de change et budget en devises de la BCC, et données du FMI (Position de réserve du FMI, décaissements des facilités en DTS).

b. Autre source nationale commune à tous les postes : données annuelles de l'enquête de la BdP et de la PEG. Les données sont collectées à partir d'une enquête annuelle auprès de principaux opérateurs économiques ayant des relations avec l'extérieur, en l'occurrence les entreprises industrielles et commerciales, minières, les banques, les ambassades, les hôpitaux, et cliniques, les compagnies aériennes et maritimes, les sociétés immobilières, les agences de voyage, les notaires, divers organes de l'Etat, les institutions internationales, les organisations Non Gouvernementales (ONG), etc.

En raison de l'impossibilité d'un recensement exhaustif, un échantillonnage est effectué sur la base de l'existence de relation avec l'extérieur et de la taille de l'entreprise. Les questionnaires sont adressés à fin mai de chaque année (exercice n-1) aux déclarants et la collecte d'informations s'achève à fin juillet pour permettre les travaux de contrôle, de calcul et d'analyse, mais elle se prolonge souvent et rallonge les délais de production des statistiques.

c. Autres sources (données bilatérales et miroirs) : données publiées par les organismes internationaux, tels que le FMI, la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), la Banque des Règlements Internationaux (BRI), le COMTRADE des UN etc. Ces données sont utilisées pour les besoins d'ajustement (données nationales non fiables), de recoupement (comparaison entre différentes sources) ou intégralement (données nationales inexistantes).

d. Autres paramètres : à toutes ces sources, s'ajoutent :

- les prix des produits miniers sur les marchés internationaux, lesquels sont décotés suivant les paramètres relatifs à la teneur et à la qualité des produits ;

- amélioration en cours : prise en compte de la valeur douanière déclarée à l'exportation tirée de la base des données brutes Sydonia;
- les prix des produits agricoles, des bois et autres produits négociés sur les marchés internationaux;
- les prix implicite obtenus en faisant la moyenne entre les valeurs et les quantités pour certains produits exportés (pétrole brut, diamant, café…);
- les prix pratiqués par l'OCC fixé par la Commission des mercuriales pour les exportations des bois et autres produits ;
- le taux de change moyen mensuel et annuel pour convertir les données exprimées en diverses monnaies autre que le dollar américain (USD);
- les paramètres nécessaires au calcul de certaines rubriques, telles que (i) les coefficients de fraude, (ii) coefficients de transformation, (iii) la décomposition des « autres services » des données de l'ISYS-DDR, (iv) la ventilation des dépenses propres en devises du Trésor et de la BCC, (v) le taux de réalisation des projets d'investissement agréés par l'ANAPI, (vi) la part des importations dans les donations extérieures, les emprunts extérieurs et les investissements domestiques, (vii) la part des services spécialisés dans les donations extérieures, (viii) la part d'épargne dans le poste «missions et soins médicaux » des dépenses en devises du Trésor et de la BCC, (ix) l'utilisation du revenu des exportations, (x) le coût d'acheminement des produits importés et (xi) la part du public et du privé dans les transferts courants;
- *Améliorations en cours : (i) estimation du rapport CAF/FOB afin de dégager la part du fret et (ii) estimation du commerce informel transfrontalier.*

III.1. Traitement des données

En vue de permettre la gestion et l'exploitation des données collectées, il a été mis en place une application informatique dans un environnement Excel dont l'automatisation (ISYS-BDP) est en cours avec l'actualisation de la nouvelle codification des opérations de change.

Les fonctionnalités de cette application permettent, entres autres, de gérer les réponses des entreprises par la collecte des données via la méthode CAPI « Computer Assisted Personal Interviews », et de faciliter leurs compilations.

III.2. Contrôle et validation de la balance des paiements

A la réception des questionnaires, un examen critique permet de déceler les erreurs les plus grossières et les plus fréquentes relevées. Cet examen doit aussi se faire en amont par les enquêteurs sur terrain.

Il s'agit de : (i) des montants déclarés à l'unité ou en millions, (ii) des rubriques des services pour des montants sans rapport avec l'activité du déclarant, (iii) de la répartition des montants en fonction de l'origine géographique et (iv) de la mauvaise classification manifeste.

Au terme de l'encodage des données, il est procédé à des ajustements éventuels des chiffres avant de les soumettre quelques jours aux membres extérieurs avant la réunion de la validation. La validation des données de la BdP s'effectue par la Commission Elargie d'Elaboration de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale (CEEBP), conformément à l'O.S. n° 041/12 du 15 février 2012, après vérification de cohérence avec celles détenues par les différents organismes représentés dans la CEEBP.

En vue de permettre la gestion et l'exploitation des données collectées, il est a mis en place une application informatique dans un environnement Excel dont l'automatisation (ISYS-BDP) est en cours avec l'actualisation de la nouvelle codification des opérations de change.

Les fonctionnalités de cette application permettent, entres autres, de gérer les réponses des entreprises par la collecte des données via la méthode CAPI « Compturer Assisted Personal Interviews », et de faciliter leurs compilations.

A cet effet, les transactions sur le commerce extérieur (exportations et importations) sont évaluées et enregistrées au prix FOB (Free on Board : Franco à bord), c>est-à-dire que le coût du transport au-delà du port de sortie n'est pas inclus dans la valeur des biens. Le fret et l'assurance sont comptabilisés dans les services en employant les déclarations douanières et la relation CIF/FOB.

IV. CADRE CONCEPTUEL, SOURCES DES DONNEES ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA POSITION EXTERIEURE GLOBALE (PEG)

IV.1. Définition de la PEG et évaluation des positions d'actifs et passifs

La position extérieure globale (PEG) est un état statistique qui présente, à une date donnée, la valeur et la composition des avoirs financiers extérieurs et des engagements financiers des résidents d'une économie vis-à-vis des non-résidents. Elle constitue le complément en stock de la balance des paiements, qui enregistre les flux.

Conformément au Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale (MBP6), la PEG permet d'évaluer la soutenabilité externe d'une économie, son exposition aux chocs extérieurs et sa vulnérabilité financière.

IV.2. Structure de la PEG

La position extérieure globale est ventilée par catégorie fonctionnelle selon la même classification que le compte financier de la balance des paiements : investissements directs, investissements de portefeuille, dérivés financiers, autres investissements et avoirs de réserve.

IV.3. Sources des données

Les données relatives à la PEG proviennent principalement des déclarations bancaires, des enquêtes auprès des entreprises résidentes, des statistiques de la dette extérieure, ainsi que des états financiers de la Banque Centrale du Congo pour les avoirs de réserve.

- **Investissements Directs (ID)** : données (i) de l'enquête annuelle de la BdP et de la PEG, (ii) situation des Institutions des Dépôts (SID) sur les créances vis-à-vis des non-résidents et les engagements envers des non-résidents, (iii) de l'Enquête Coordonnée sur les Investissements Directs (ECID) et (iv) des déclarations fiscales des entreprises sur les stocks des investissements directs relatifs aux actions et parts de fonds de placements ainsi que des instruments de dette (avoirs et engagements) des Investisseurs Directs (ID) dans les Entreprises d'Investissement Direct (EID).

- **Investissements de portefeuille (IP)** : données (i) de l'enquête annuelle de la BdP et de la PEG, (ii) situation des Institutions des Dépôts (SID), (iii) de l'Enquête Coordonnée sur les Investissements de Portefeuille (ECIP) et (iv) des déclarations fiscales des entreprises sur les stocks des investissements de portefeuille relatifs aux actions et parts de fonds de placements ainsi que des titres de créance (avoirs et engagements) de la BCC, des AID, des Administrations publiques et des autres secteurs (autres sociétés financières et sociétés non financières, ménages et Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages « ISBLSM »).

- **Dérivés financiers et options sur titres des salariés** : données de l'enquête annuelle de la BdP et de la PEG sur les stocks des investissements directs relatifs aux instruments financiers (avoirs et engagements) de la BCC, des AID, des Administrations publiques et des autres secteurs (autres sociétés financières et sociétés non financières, ménages et Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages « ISBLSM »). Données quasiment inexistantes.

- **Autres investissements (AI)** : données (i) de l'enquête annuelle de la BdP et de la PEG, (ii) des bilans de la BCC et des Autres Institutions des Dépôts (AID), (iii) des statistiques de la BRI (engagements du secteur privé), (iv) de l'estimation des billets en devises en circulation (± 70 % des devises détenues hors système bancaire), (v) de la dette extérieure publique et privée garantie, (vi) du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE), (vi) des déclarations fiscales des entreprises et (vii) du site conjoint de la dette extérieure (JEHD : Joint External Debt Hub) sur les stocks des autres investissements (avoirs et engagements) relatifs sur les « autres titres de participation », « numéraires et dépôts », « prêts », « systèmes d'assurances, de pensions et de garantis standards », « avances et crédits commerciaux », « autres avances à recevoir ou à payer » et « Droits de Tirage Spéciaux (accumulation nette des passifs) » et de la BCC, des AID, des Administrations publiques et des autres secteurs (autres sociétés financières et sociétés non financières, ménages et Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages « ISBLSM »).

- **Avoirs de réserve** : données du bilan de la Banque Centrale du Congo (or monétaire, Droits de Tirage Spéciaux « DTS », Position de réserve du FMI et autres avoirs de réserve).

IV.4. Techniques d'estimations des données

L'estimation des données peut se faire à partir :

- des positions au moyen des données sur les transactions et les taux de change.

Etapes à suivre :

- convertir la position de clôture de l'année (t-1) en monnaie étrangère et les transactions exprimées en monnaie nationale à l'aide des taux de change fin de la période (t-1) pour les positions et des taux de change moyens pour les transactions;
- ajouter la position de clôture (t-1) et les transactions en monnaie étrangère pour obtenir la position de clôture (t) en monnaie étrangère et;
- convertir, en monnaie nationale, la position de clôture (t) libellée en monnaie étrangère à l'aide du taux de change fin période (t);
- calcul des transactions à l'aide des positions (sans un effet de taux de change) : variation des positions exprimées à sa valeur originale « V » (francs congolais ou devises) multipliée par le taux de change de la monnaie ou la devise vis-à-vis du dollar des Etats Unis de la période initiale : (Vt-Vt-1)*TCt-1;
- calcul de la variation des positions due aux variations des taux de change ou des prix : Variation des prix ou du taux de change : (TCt-TCt-1)*Vt-1 : la valeur de la position au début de la période exprimée en sa monnaie originale multipliée par le taux de change de cette monnaie ou devise vis-à-vis du dollar des Etats Unis au début et a la fin de la période.

IV.5. Vérification de la cohérence entre la PEG et la BdP

L'objet de la validation de la cohérence entre les statistiques financières de la Bdp et de la PEG, consiste à faire l'analyse des deux aspects importants. Il s'agit, d'une part, de la cohérence entre les stocks provenant de la PEG et les revenus des investissements du compte courant pour chaque élément des actifs et des engagements financiers, d'autre part, l'analyse de la cohérence entre les transactions et la PEG pour la catégorie des autres investissements.

St= S(t-1) + transactions (t) + autres variations

IV.6. Etat intégré de la PEG

L'état intégré de la PEG incorpore également le compte des autres changements d'actifs et passifs financiers qui indique les changements des positions financières qui interviennent pour des raisons autres que les transactions entre résidents et non-résidents. Ces changements peuvent être dus aux changements de volume, à la variation du taux de change ou des prix. Les autres changements peuvent affecter les positions davantage que les transactions.

En effet, la vérification de la cohérence entre ces deux comptes extérieurs se vérifie à travers l'identité suivante :

PEG du début de la période (position d'ouverture) + Transactions (flux de la BdP) + Comptes des autres changements des actifs et passifs financiers (autres changements de volume « ACV » + variation du taux de change + autres variations de prix = PEG de fin de la période (position de clôture)

IV.7. Validation de la PEG

Après vérification de la cohérence entre la PEG et la BdP, il est procédé à des ajustements éventuels des chiffres (autres changements de volume) avant de les soumettre quelques jours aux membres extérieurs avant la réunion de la validation. La validation de la PEG s'effectue par la Commission Elargie d'Elaboration de la Balance des Paiements et de la Position Extérieure Globale (CEEBP), conformément à l'O.S. n° 041/12 du 15 février 2012 portant sa création.

V. PERIODICITE DE COMPILATION DES STATISTIQUES DE LA BDP ET LA PEG, DISTRIBUTION ET PUBLICATION

Les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont produites selon une périodicité trimestrielle, semestrielle et annuelle.

Il convient de souligner que ces statistiques conservent un caractère provisoire jusqu'à l'année n+2. Elles font l'objet d'actualisations ultérieures, intégrant notamment les informations issues des enquêtes annuelles sur la balance des paiements et la position extérieure globale, lesquelles sont généralement conduites à partir du mois de mai de l'année n+1.

Ces opérations d'actualisation permettent d'établir les comptes définitifs de la balance des paiements et de la position extérieure globale, qui servent de base à l'élaboration du rapport annuel sur la balance des paiements et la position extérieure globale.

Les statistiques de la balance des paiements (BdP) et de la position extérieure globale (PEG) sont publiées sur le site internet officiel de la Banque Centrale du Congo (BCC), accessible à l'adresse : www.bcc.cd, ainsi que par le biais du système intégré de déclaration électronique de collecte des données et métadonnées statistiques du Fonds Monétaire International (FMI), disponible à l'adresse : www.ics.imf.org.

Depuis juin 2025, la République Démocratique du Congo a adhéré au Système Général de Diffusion des Données amélioré (SGDD-a) du FMI. Le SGDD-a a pour objectif de renforcer la transparence et l'accessibilité des statistiques officielles à travers un portail numérique centralisé. À cet égard, la Banque Centrale du Congo contribue à la diffusion des statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale au moyen de la Page Nationale Récapitulative de Données (PNRD), accessible

VI. QUELQUES SITES DES DONNEES MIROIRS

- Enquête Coordonnée sur les Investissements Directs (ECID) : http ://cdis.imf.org/
- Enquête Coordonnée sur les Investissements de Portefeuille (ECIP) : http ://www.imf.org/external/np/sta/pi/part.asp
- Banque des Règlements Internationaux (BRI) : http://www.bis.org et http ://www.bis.org/statistics/bankstats.htm (tableau A6)
- Joint External Debt Hub (JEDH) : http://www.jedh.org/
- Berne Union : http://www.berneunion.org/
- Club de Paris : http://www.clubdeparis.org/fr
- Comtrade de l'ONU :https//comtradeplus.un.org

BANQUE CENTRALE DU CONGO